

au sud-ouest de l'Afrique¹ ont été arrêtés en janvier 1908. Il en ressort que la contribution de la Société wurtembergeoise se chiffre par un total de Mk. 41,059 de dons en argent et de Mk. 22,000 de fourniture de matériel ou de dons en nature.

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 14 décembre 1908, et fut honorée de la présence de S. A. impériale et royale, la comtesse Robert de Wurtemberg.

Le nombre des membres, grâce aux efforts des délégués locaux, s'est accru de 378, ce qui porte à 7670 le chiffre actuel des membres de la Société.

Les recettes de l'exercice se sont élevées à	Mk.	71,214	20
Les dépenses à	»	43,310	41
Et l'excédent de	Mk.	27,903	79

est venu grossir d'autant la fortune sociale.

Celle-ci reste encore notoirement insuffisante quand on songe qu'en cas de mobilisation, dès les premiers jours une somme de 600 à 700,000 Mk. devrait être consacrée au fonctionnement de l'assistance volontaire.

COMITÉ INTERNATIONAL

DISTRIBUTION DES REVENUS DU FONDS AUGUSTA

125^{me} Circulaire aux Comités centraux de la Croix-Rouge.

Genève, 7 octobre 1909.

MESSEURS,

Notre circulaire du 7 janvier 1909 (122^{me}) vous communiquait le nouveau règlement pour l'emploi des revenus du Fonds Augusta et vous informait que la distribution des revenus des trois dernières années se ferait au mois de janvier 1910. Nous portons

¹ Voy. T. XXXIX, p. 186.

donc à votre connaissance que les demandes d'allocation devaient nous parvenir par votre intermédiaire *avant le 1^{er} novembre 1909*.

Dans sa séance de ce jour, notre Comité a décidé de proroger ce délai **jusqu'au 1^{er} décembre 1909**. Nous n'avons en effet reçu encore aucune demande ¹ et cependant la somme à distribuer, de fr. 10,000 environ, est de nature à faciliter la réalisation d'un but d'utilité pratique, intéressant l'œuvre de la Croix-Rouge.

Nous souhaitons vivement que ce dernier délai soit utilisé et nous amène diverses demandes, de façon à nous permettre de faire un choix utile entre elles, et à ne pas nous obliger à renvoyer à trois ans plus tard la distribution de ces revenus.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

POUR LE COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE :

Le Président,

Le Vice-Président,

GUSTAVE ADOR.

G. MOYNIER.

Le Secrétaire,

AD. D'ESPINE.

¹ Postérieurement à l'envoi de cette circulaire, une première demande nous est parvenue.